

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DE DR Sud-Est DU 24.09.21

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région Sud-Est du 24.09.21, est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région Sud-Est et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 24.09.21 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

Nordine BENFERCHOULI	RDP Sud-Est	
Stéphane MAGNIN	Directeur Régional Sud-Est	

Absents


Excusés

Michel GENTILHOMME		

Questions :

1) M. KIBOU, exerçant sur le site de Carrefour Beaune, a passé son recyclage Ssiap sur Macon du 21 au 23 avril 2021.

Il a tout transmis à la Direction à l'issue de cette formation afin que ses frais soient remboursés (voir pièces en annexe).

À ce jour, il est toujours en attente de son remboursement, alors même qu'il a relancé plusieurs fois l'entreprise.

- La section SNEPS-CFTC souhaite que M. KIBOU soit remboursé de son avance des frais liés à sa formation sans délai.

- La section SNEPS-CFTC souhaite connaître les raisons d'une telle situation qui n'est pas isolée. Nous rappelons que les agents ont des petits salaires, le remboursement des frais dans un délai rapide est une moindre chose.

**Réponse de la Direction : Effectivement, nous avons bien une NDF pour monsieur KIBOU qui n'avait pas encore été réglée. Elle le sera à la prochaine échéance soit fin septembre 2021**

2) M. GENTILHOMME, qui exerce sur le site de Carrefour Toison d'or à Dijon, a effectué 8 vacations de 7h à 12 h et de 16 h à 19h au mois d'avril 2021. Il n'aurait pas eu les primes de panier liées à ses vacations.

Une réclamation a été faite et à ce jour, il est toujours en attente de la régularisation de sa situation, alors même qu'il a relancé plusieurs fois l'entreprise.

- La section SNEPS-CFTC souhaite que la situation de M. GENTILHOMME soit régularisée sans délai.

**Réponse de la Direction : Les primes repas n'ont pas été payées au mois d'avril. Cependant, il ne s'agit pas de 8 mais de 7 primes repas. Une régularisation sera faite sur le bulletin de paie de septembre.**

3) Pour l'exercice du mandat de RDP, il est attribué un budget de 50 euros par mois (sur justificatif) pour les frais de déplacement liés au mandat (hors convocation pour les réunions).

À ce jour, M. GENTILHOMME, RDP SNEPS-CFTC, est toujours en attente de ses remboursements pour les mois de mai, juin, juillet et août 2021.

- La section SNEPS-CFTC souhaite que sa situation soit régularisée sans délai.

**Réponse de la Direction : Aucune demande n'a été transmise à la Direction. Le salarié doit donc transmettre une copie de ses frais liés au mandat.**

MAGNIN Stéphane  
Directeur Régional